



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



POUR USAGE OFFICIEL

DC/99-28

Le 21 septembre 1999

**RAPPORT INTÉRIMAIRE: LE RÔLE DU GROUPE DE LA BANQUE
MONDIALE DANS LE RENFORCEMENT DE LA NOUVELLE
ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE**

Vous trouverez ci-joint, pour la réunion du Comité du développement du 27 septembre 1999, le Rapport intérimaire : Le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans le renforcement de la nouvelle architecture financière internationale, préparé par les services de la Banque mondiale, qui doit être étudié lors de l'examen du point 2.B de l'ordre du jour provisoire révisé. Peut-être les Ministres souhaiteront-ils aborder ce thème dans les déclarations qu'ils auront préparées.

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

**Rapport intérimaire : le rôle du groupe de la Banque mondiale dans le renforcement
de la nouvelle architecture financière internationale**

20 Septembre 1999

Table des Matières

I. Introduction	2
II. Renforcer le cadre social et structurel dans les pays en développement	4
▪ Participer à l'élaboration des normes internationales et à l'identification des meilleures pratiques	5
▪ Comprendre le rôle des politiques sociales et structurelles	5
▪ Mettre les pays en développement mieux à même de mettre en œuvre leurs programmes sociaux et structurels	7
III. Faire participer le secteur privé à la prévention et au dénouement des crises	9
IV. Renforcer les forums internationaux	10
V. Renforcer les capacités de la Banque	11
VI. Thèmes de discussion	13
Annexe 1 : Soutien de la Banque en faveur des normes internationales et des principes de pratiques optimales	14

Rapport intérimaire : le rôle du groupe de la Banque mondiale dans le renforcement de la nouvelle architecture financière internationale

I. Introduction

1. À la suite de la crise financière qui a débuté en Asie de l'Est mais s'est étendue à nombre de marchés émergents durant 1997 et 1998, la communauté internationale a convenu de renforcer l'architecture internationale en mettant l'accent sur cinq domaines principaux :
 - Amélioration de la transparence, et promotion de normes et des pratiques optimales ;
 - Renforcement des politiques nationales, des systèmes financiers et des bases institutionnelles ;
 - Renforcement des politiques afin d'amortir les coûts sociaux des crises ;
 - Participation du secteur privé à la prévention et au dénouement des crises ; et
 - Consolidation et réforme des forums internationaux.

2. La vague récente de crises financières a mis en lumière dans le système financier international de graves points faibles qui doivent être traités au niveau mondial. Mais il devient chaque jour un peu plus évident que le système international est composé d'une multiplicité de systèmes nationaux, et que la force de chacun d'eux ne repose pas simplement sur un ou deux facteurs mais sur l'ensemble des fondations structurelles, institutionnelles, sociales et humaines nécessaires au bon fonctionnement d'une économie de marché moderne. Les leçons tirées de la vague récente de crises financières montrent que, outre la stabilité macroéconomique, de bonnes politiques sociales et structurelles, accompagnées de leurs fondations institutionnelles, sont d'une importance cruciale pour permettre aux États de profiter de l'intégration au système financier international, mais aussi d'en éviter les écueils (encadré 1). Sans ces bases institutionnelles, tant les systèmes nationaux que la superstructure mondiale seront sujets aux crises financières et la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté seront menacées.

3. On commence également à comprendre la complexité inévitable de ces fondations. Dans les pays avancés, il a fallu du temps pour mettre en place les bases institutionnelles d'une économie de marché. Et même encore aujourd'hui, elles demandent à être constamment surveillées et améliorées. Les pays aux marchés émergents découvrent que, s'ils veulent bénéficier des avantages de l'économie mondiale, ils doivent se doter en beaucoup moins de temps de bases institutionnelles similaires.

4. Le présent rapport décrit ce que fait la Banque actuellement pour contribuer aux efforts visant à renforcer l'architecture financière internationale. Il ne traite pas des problèmes systémiques qui se posent au niveau international et qui sont à l'étude dans d'autres forums. Il est plutôt axé sur le rôle joué par la Banque pour aider les pays à adopter une approche plus systématique face aux problèmes sociaux et structurels et présente les mesures qui ont été prises pour augmenter les moyens à la disposition de la Banque pour aider ses États membres dans ces domaines. Et si ce travail s'est accéléré au cours de l'année passée, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un programme à long terme et que le défi consistera à l'inscrire dans la durée.

5. Trois principes fondamentaux guident la Banque dans l'action qu'elle mène à l'appui de la nouvelle architecture financière internationale :
 - Au niveau des pays, la Banque cherche essentiellement à aider les pays en développement à s'intégrer au système financier mondial, conformément à des stratégies d'aide aux pays répondant à la demande ;
 - Au niveau international, la Banque est bien placée pour enrichir la réflexion en cours sur les réformes au moyen des cas et des points de vues nationaux ;
 - L'étendue et la complexité du programme de travail montrent plus que jamais l'importance des partenariats, où la Banque fait pleinement jouer ses avantages comparatifs dans certains domaines et remplit des fonctions d'appoint dans d'autres domaines.

6. Les questions sociales et structurelles ont toujours été au cœur du travail de développement mené par la Banque et de son mandat pour la réduction de la pauvreté. Plus récemment, ces questions ont été placées au premier plan dans l'approche systématique et holistique qui sous-tend la notion de Cadre de développement intégré. Pourtant, depuis la récente vague d'instabilité financière, on sait que les questions sociales et culturelles sont cruciales si l'on veut aider les pays en développement à être moins vulnérables en cas de crise et à maximiser les avantages découlant de la mondialisation. Dans cette perspective, la Banque remanie et élargit ses programmes dans plusieurs domaines dont le caractère prioritaire s'est révélé après la crise, tels que la protection sociale, la réforme du secteur des entreprises et des finances, le développement institutionnel et la direction des affaires publiques. La Banque a également renforcé sa collaboration avec les autres institutions internationales intéressées, et en particulier avec le FMI.

ENCADRÉ 1
ENSEIGNEMENTS TIRES ET ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL
CONCERNANT LA REFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIERE INTERNATIONALE

La Banque a entrepris de vastes travaux d'analyse sur la crise en Asie de l'Est, tant pour en tirer des enseignements utiles pour ses opérations que pour participer au débat plus large concernant le renforcement de l'architecture financière internationale dans trois grands domaines. La première série de travaux porte sur les causes de la crise et vise à faire la synthèse des principales leçons en matière de politique de développement, dans le contexte des défis de l'intégration financière mondiale. Les principaux rapports qui en sont issus sont : le rapport *Global Economic Prospects* de 1998 et l'étude régionale sur l'*East Asia: The Road to Recovery*. Les rapports à venir sur les perspectives de l'économie mondiale et le financement du développement dans le monde, ainsi que le prochain rapport régional sur l'Asie de l'Est, permettront d'approfondir la réflexion de la Banque sur ces problèmes. Une autre étude en cours de réalisation doit être mentionnée : *Rethinking the East Asian Miracle*. Ce document offre une vision d'après-crise visant à permettre aux dirigeants d'améliorer les politiques qui ont donné de bons résultats et de tirer parti des points forts de la région. Cette étude met aussi en lumière les points faibles des institutions et des politiques qui doivent être traités si l'on veut que l'Asie de l'Est soit capable de résister à d'autres vagues d'instabilité et de tirer les bénéfices de la mondialisation.

En second lieu, la Banque a entrepris un vaste travail sur l'impact de la crise sur les familles et les entreprises. Un aspect important de ce travail réside dans l'évaluation de la pauvreté et de l'impact social de la crise. Cette évaluation montre que l'impact sur la pauvreté a été plus différencié qu'on aurait pu le penser au premier abord. Les études portant sur plus de 4 000 entreprises en Indonésie, en Corée, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande ont permis d'obtenir un aperçu à la fois des causes et des conséquences de la crise. Ce travail a éclairé le rôle du crédit dans l'évolution de la structure financière à mesure que la crise se déroulait, et également dégagé les caractéristiques des entreprises qui ont le mieux supporté la crise. Les études futures examineront l'impact de la crise sur la concurrence, la diffusion des technologies, la formation et le développement des compétences.

Troisièmement, la Banque a entrepris des recherches dans des domaines spécifiques afin de déterminer les pratiques optimales et mieux faire comprendre les questions qui restent mal comprises. Par exemple, pour identifier les éléments cruciaux nécessaires à la solidité du système financier, des recherches sont en cours sur des thèmes importants, comme : a) les rapports entre la structure financière et la croissance et la stabilité ; b) le rôle de la discipline du marché dans la prévention des crises financières ; c) la réglementation bancaire ; et d) la prévision des crises bancaires ainsi que celle des défaillances bancaires individuelles et des défaillances du système bancaire. Parmi d'autres sujets d'importance, on notera : les facteurs déterminants et les implications de la volatilité économique, y compris sur la libéralisation des comptes de capital et des comptes financiers ; les mécanismes de protection sociale, avec les modalités d'introduction dans des contextes institutionnels différents ; la transparence et la corruption, avec l'élaboration de politiques de lutte contre la corruption ; et enfin l'approfondissement des leçons sur le renforcement de l'environnement des affaires, y compris le gouvernement d'entreprise et les régimes de faillite.

II. Renforcer le cadre social et structurel dans les pays en développement

7. Les récents débats sur l'architecture financière internationale ont mis en lumière trois méthodes par lesquelles la Banque peut aider à élaborer des politiques sociales et structurelles satisfaisantes : a) en aidant les organismes chargés d'établir des normes internationales à développer et diffuser les normes et les pratiques optimales ainsi que les méthodologies permettant de les évaluer et de les mettre en œuvre ; b) en aidant les pays à mieux comprendre les principales causes sociales et structurelles de leur vulnérabilité ; et c) en mettant les pays mieux à même de profiter de la mondialisation, de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté. On trouvera ci-dessous un résumé succinct de l'action menée par la Banque dans chacun de ces domaines. Une analyse plus approfondie du rôle de la Banque est présentée dans le document préparé pour la Réunion de printemps du Comité du

Développement, intitulé « *Renforcer les fondements de l'économie de marché : meilleures pratiques, normes et principes internationaux, et rôle de la Banque mondiale (DC/99-10, 22 avril 1999)* » ; et l'annexe 1 contient un rapport d'avancement.

Participer à l'élaboration des normes internationales et à l'identification des meilleures pratiques

8. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration de normes ainsi que dans l'identification des meilleures pratiques – et, à bien des égards, c'est le domaine où la communauté internationale a le plus avancé. L'ordre du jour international, qui portait dans un premier temps sur les normes de transparence, a été étendu à la réglementation et la supervision des systèmes financiers, et aux fondements d'une économie de marché saine. Cependant, cet élargissement a mis en lumière certaines limites de ces normes. On commence à penser qu'il pourrait être peu souhaitable, dans certains domaines, de fixer des normes rigides et que l'accent devrait plutôt porter sur des principes et des pratiques optimales adaptés aux différentes situations. Peut-être faut-il évaluer les normes en fonction de leur efficacité dans le contexte d'autres politiques, plutôt que de manière étroite, et les adapter à des capacités institutionnelles et d'élaboration des politiques souvent très différentes. Quoi qu'il en soit, on s'accorde sur un grand nombre de points importants. Il s'agit à présent de passer à la mise en œuvre.
9. La Banque n'a pas vocation à élaborer des normes. Elle est cependant bien placée pour apporter sa contribution aux efforts entrepris par la communauté internationale pour définir des normes et des pratiques optimales en raison de ses activités et de sa compétence de longue date dans le domaine des politiques sociales et structurelles, et de son expérience en matière de soutien aux réformes dans les situations les plus diverses. Par exemple, la Banque a apporté, et apporte aujourd'hui encore, son soutien à des organismes de normalisation : au FMI, sur la norme spéciale de diffusion des données et sur le code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances et le code de conduite pour la transparence des politiques monétaire et financière ; au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, à l'OICV et à l'AICA pour la supervision du secteur financier ; à l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise ; enfin à l'IASC et l'IFAC dans le domaine de la comptabilité et de l'audit.
10. La Banque joue également un rôle de catalyseur dans l'élaboration de principes et de pratiques optimales dans les domaines où ils font défaut, notamment sur les régimes d'insolvabilité et les dimensions sociales des crises. Et en ce qui concerne ce dernier aspect, la Banque mondiale, ainsi que d'autres organisations internationales comme les Nations Unies, a un rôle primordial à jouer dans l'élaboration de normes et de pratiques optimales concrètes en matière de politique sociale. Le rapport intitulé « *Gérer les dimensions sociales des crises : bonnes pratiques de politique sociale* », (SECM99-612) fait le point de la réflexion dans ce domaine.

Comprendre le rôle des politiques sociales et structurelles

11. L'analyse des blocages sociaux et structurels majeurs qui entravent la réduction de la pauvreté et la croissance économique durable a toujours constitué un préalable à la réalisation des objectifs de la Banque. Des évaluations bien intégrées et approfondies des faiblesses sociales et structurelles représentent des instruments cruciaux pour les gouvernements qui cherchent à articuler des stratégies globales et à long terme visant à diminuer leur fragilité face aux crises

et à tendre vers la réduction de la pauvreté. La Banque a récemment étendu et approfondi sa panoplie d'instruments analytiques pour assister les pays membres dans leurs efforts.

12. Les Examens sociaux et structurels (SSR), lancés à titre pilote visent à fournir une évaluation systématique des faiblesses et des points vulnérables des pays, étayant ainsi la formulation de stratégies durables de lutte contre la pauvreté.
13. La Banque et le Fonds accroissent aussi leur collaboration en réponse aux demandes de la communauté internationale d'évaluer les avancées et d'améliorer la conformité à un large éventail de normes et principes de pratiques optimales. La Banque a apporté sa contribution à la première série de « rapports sur la transparence » préparés par le personnel du FMI sur l'application de normes dans des domaines choisis. Actuellement, des discussions sont en cours avec le FMI pour systématiser notre collaboration fondée sur une approche modulaire. Dans le cadre de cette approche, la Banque aurait la responsabilité d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines suivants : la réforme et la gouvernance du secteur public, le gouvernement d'entreprise, le climat des affaires, les programmes sociaux, le cadre juridique et les régimes d'insolvabilité, ainsi que la comptabilité et la vérification comptable. Elle assumerait avec le Fonds la responsabilité du secteur financier. Le Fonds, quant à lui, serait chargé d'évaluer la conformité aux normes dans des domaines cruciaux comme la norme spéciale de diffusion des données, ainsi que dans les politiques financière et monétaire.
14. La Banque travaille en partenariat avec d'autres organisations, notamment le FMI (avec le concours du Comité de liaison entre la Banque et le Fonds dans le secteur financier (FSLC)) pour mener des analyses approfondies dans le secteur financier. Plus particulièrement, le programme pilote d'évaluation du secteur financier (FSAP) examine dans ce secteur, les principaux points faibles et les défis à moyen terme en matière de développement qui, s'ils ne sont pas traités, sont susceptibles d'aggraver la fragilité. Nombre de mesures qui se dégagent de ces évaluations du secteur financier sont également utiles au développement économique d'une manière plus générale. Par exemple, un meilleur système d'exécution des contrats non seulement aide les banques à réduire leurs pertes sur prêts, mais les encourage aussi à consentir des prêts à des bénéficiaires autres que les gros clients industriels. À ce jour, cinq des 12 évaluations pilotes proposées ont été lancées, dont l'une a été menée à terme (au Liban) et une autre est en cours d'achèvement (en Colombie). Ces évaluations menées conjointement avec le Fonds, alimentent les Stratégies d'assistance aux pays (SAP) et les ESS de la Banque, ainsi que les consultations au titre de l'Article IV du FMI. Les évaluations spécifiques de conformité aux Principes fondamentaux de Bâle que la Banque et le FMI réalisent avec le soutien de superviseurs des pays du G-10 sont un autre exemple de ce type de mesures.
15. Afin d'analyser les principales contraintes de développement dans le secteur des entreprises, la Banque, en collaboration avec ses partenaires, effectue des évaluations sur des pays pour identifier les points forts et les points faibles du gouvernement d'entreprise et pour aider les pays en question à fixer des priorités. Ces évaluations visent à renforcer la réforme réglementaire et l'application des règlements tout en favorisant l'initiative privée. (Voir *Le gouvernement d'entreprise : cadre de mise en œuvre, SecM99-590*).
16. Ces dernières années, la Banque a mis au point de nouveaux instruments d'analyse et de prêt afin d'améliorer le diagnostic des contraintes institutionnelles dans un pays donné et d'offrir des financements plus efficaces pour s'y attaquer. Par exemple, la Banque mène à titre expérimental actuellement des Analyses institutionnelles (AI) dans cinq pays (Arménie,

Bangladesh, Bolivie, Ethiopie et Indonésie). Elles fournissent une vaste évaluation de la qualité et de la responsabilité des institutions chargées de l'orientation de la politique et/ou de prestations de services publics. Elles proposent en outre une stratégie générale visant à faire évoluer les institutions. Les Examens des dépenses publiques (EDP) ont élargi leur champ ces dernières années et ont dépassé l'analyse économique de l'affectation des dépenses publiques pour englober une analyse plus large des schémas de dépense et un examen des institutions de gestion des dépenses publiques.

Mettre les pays en développement mieux à même de mettre en œuvre leurs programmes sociaux et structurels

17. L'expérience acquise lors des crises récentes a amené la Banque à affiner son soutien au renforcement des capacités, tant pour rendre les pays moins vulnérables que pour les aider à gérer les conséquences à long terme des crises, lorsqu'il s'en produit. À cet égard, deux domaines se détachent en raison de leur importance particulière : les capacités et la gestion institutionnelles, et l'atténuation du coût social des crises. Nous soutenons le renforcement des capacités institutionnelles au niveau des pays, et également au niveau mondial pour démultiplier l'impact de notre action. Voici trois exemples de ce type d'intervention : l'établissement d'un Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise, avec l'OCDE ; le Colloque sur les faillites et les activités qui en découlent ; et enfin un appel en faveur d'une amélioration des pratiques comptables et d'audit au niveau mondial.
18. Capacités et gestion institutionnelles : La crise nous a appris que les pays doivent renforcer leurs capacités institutionnelles pour adapter rapidement les programmes, introduire de nouvelles mesures et garantir la bonne gestion des institutions. La Banque a introduit récemment de nouveaux instruments de prêt qui facilitent le développement d'institutions solides. Les prêts-programmes évolutifs permettent une approche plus flexible des réformes institutionnelles dans les secteurs particuliers, en tenant compte du facteur temps nécessaire aux réformes et en favorisant une approche de la réforme sous forme de programmes plutôt que sous forme de projet.
19. Atténuer les coûts sociaux des crises. Les événements qui viennent d'ébranler l'économie mondiale ont mis en lumière le lien important entre les questions économiques et les questions sociales. Une politique sociale efficace peut faciliter les opérations d'ajustement pendant les crises, aider à jeter les bases des réformes nécessaires et faire en sorte que le fardeau de l'ajustement ne tombe pas dans une mesure disproportionnée sur les groupes les plus pauvres ou les plus vulnérables de la société. Toutefois, les politiques sociales efficaces se heurtent, tout particulièrement pendant et après les crises, à un certain nombre de contraintes. Les ressources disponibles pour les programmes sociaux sont limitées et les responsables de la politique sont souvent confrontés à des choix délicats entre le maintien immédiat du bien-être collectif et la réalisation des ajustements nécessaires pour rétablir la confiance et promouvoir une croissance stable. Plus encore, la communauté internationale n'a pas une notion claire de ce qu'il faut faire dans le domaine social pour éviter les crises et pour y faire face.

20. La Banque mondiale travaille activement avec les pays en développement pour s'attaquer aux problèmes sociaux engendrés par les crises et pour mettre en place les éléments de l'ordre du jour à long terme relatif aux questions sociales. Voici certains des aspects sur lesquels la Banque fait porter son action : a) mise en place de cadres de politique générale satisfaisants pour guider les décisions en matière de dépenses sociales et cibler les pauvres et autres groupes vulnérables ; b) élaboration de politiques efficaces concernant le marché du travail, et également les relations entre employeurs et salariés ; c) réforme des retraites ; d) formulation de systèmes de suivi opérationnel pour surveiller l'étendue et l'impact de la crise sur les ménages ; et e) soutien des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, particulièrement les secteurs et programmes dont les services sont destinés aux pauvres (encadré 2). Nous renforçons également notre collaboration avec le FMI pour harmoniser les politiques macroéconomiques, sociales et structurelles dans les programmes préparés pour les pays.

Encadré 2

Opérations récentes de la Banque à l'appui du secteur social

- Dans le cadre du programme international de soutien fourni au Brésil en 1998, la Banque a prêté et déboursé un milliard de dollars sous forme de prêts à l'ajustement en faveur de la réforme de la sécurité sociale et de la protection sociale. Le volet protection sociale a permis de soutenir : a) la formulation d'instruments financiers destinés à fixer un niveau de financement minimum, à l'échelle du pays, pour les services d'éducation et de santé de base ; b) l'amélioration du ciblage et de l'efficacité des programmes fédéraux de lutte contre la pauvreté ; et c) l'identification de programmes fondamentaux d'aide sociale, d'éducation, de santé et de travail, dont les enveloppes budgétaires seront maintenues au niveau de 1998.
- Les premières analyses sectorielles effectuées en Russie ont montré les faiblesses des mécanismes de protection sociale hérités du passé, s'agissant notamment de la fourniture des services, de leur adéquation et du ciblage. Grâce au prêt pour l'ajustement de la protection sociale et au prêt d'investissement dans la protection sociale de 1997, le gouvernement russe et la Banque ont lancé des projets pilotes régionaux visant à tester différents mécanismes de ciblage. L'efficacité des approches est en cours d'analyse et les leçons seront incorporées au Projet pour la fourniture locale de services sociaux.
- Sur la base d'un Examen du secteur social (ESS), la Banque, de concert avec le gouvernement équatorien et en étroite collaboration avec le FMI et la BID (Banque interaméricaine de développement), a élaboré un programme pour le secteur social, dont elle finance certains éléments par des prêts à l'investissement. Le programme protège les dépenses publiques essentielles de santé et d'éducation destinées aux pauvres, appuie le programme gouvernemental *Bono Solidario* de transferts en espèces, et lance des réformes politiques visant à améliorer l'efficacité et l'équité des programmes de santé, d'éducation et des filets de protection sociale.
- En Corée, pays sévèrement touché par la crise et où la pauvreté urbaine a plus que doublé, la Banque a fourni un prêt à l'ajustement structurel (PAS) de 2 milliards de dollars en faveur de la réforme du marché du travail et de la préparation de filets de protection sociale plus solides.

III. Faire participer le secteur privé à la prévention et au dénouement des crises

21. En comparaison de la crise de l'endettement des années 80, les crises financières des années 90 étaient liées dans une mesure beaucoup plus importante aux flux privés (dette et fonds propres). C'est pourquoi il a tant été question du rôle que pourrait jouer le secteur privé dans la prévention et le dénouement des crises. Le Conseil du FMI, entre autres, a examiné les grands problèmes systémiques auxquels il faut s'attaquer — notamment les clauses d'action collective, la formulation de principes et de procédures régissant l'établissement de comités de créanciers, les programmes de restructuration ordonnée de la dette et la participation financière du secteur privé aux programmes de sauvetage — et qui seront également abordés par le Comité intérimaire.
22. Mis à part le soutien qu'il apporte au renforcement des fondements institutionnels d'une économie de marché, le Groupe de la Banque joue un rôle complémentaire qui consiste à promouvoir des apports de capitaux stables et durables dans les pays en développement, par les mesures suivantes :
 - Il développe ses partenariats avec des acteurs très divers et en renforce l'efficacité, de même que ses activités de sensibilisation à l'intention du secteur privé.
 - Il investit dans des partenariats avec le secteur privé, pour élargir ou rétablir l'accès des pays en développement et de leurs entreprises aux financements privés.
 - Il soutient la restructuration des banques et des entreprises insolubles, tant pour réparer les dommages infligés par les crises que pour remédier aux faiblesses sous-jacentes des pays en développement, qui les exposent aux crises.
23. C'est la restructuration du secteur financier et du secteur des entreprises qui nécessite l'effort le plus important. La crise de l'Asie de l'Est a dévasté le secteur financier et celui des entreprises. Ses conséquences ont permis de comprendre l'ampleur des défis que posent la restructuration systémique du secteur bancaire et des entreprises, défis auxquels sont souvent confrontés les pays qui viennent de subir une crise financière. Les faits récents survenus dans les pays frappés par la crise ont montré que la restructuration systémique du secteur bancaire et du secteur des entreprises est un processus coûteux, complexe et de longue haleine, qui avance par à-coups et soulève des problèmes politiques épineux. En conséquence, les programmes de la Banque dans ce domaine sont adaptés à la situation particulière des pays et visent à renforcer le cadre politique et institutionnel nécessaire au bon développement des secteurs des finances et des entreprises.
24. Les programmes de restructuration du secteur financier des pays en crise sont généralement groupés autour de trois éléments : a) préparation d'un cadre de résolution pour élaborer des stratégies et des programmes et établir des agences en vue de dénouer immédiatement les crises ; b) restructuration du secteur financier, comportant la fermeture des institutions en déconfiture, la réorganisation de celles qui, malgré leur faiblesse, sont encore viables, et l'élaboration de procédures de faillite et de restructuration de la dette ; et c) mise en place d'un système financier sain par le renforcement du cadre de surveillance et de réglementation, le développement des capacités et de la transparence institutionnelles, et la diversification du système financier, y compris le développement des marchés financiers. La Banque mondiale a également étendu ses programmes de formation, d'organisation de forums consultatifs et

d'assistance technique, y compris pour la gestion de la dette de l'État, afin d'aider des pays à gérer les risques à l'intérieur d'un cadre de gestion de l'actif et du passif de l'État.

25. De la même manière, les programmes élaborés par la Banque pour traiter les problèmes du secteur des entreprises comprennent : a) l'identification des points faibles du secteur des entreprises ; b) l'élimination des obstacles à la restructuration (par exemple, obstacles à l'échange de créances contre actifs, aux fusions, à l'élimination des distorsions fiscales, etc.) ; c) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel pour le réaménagement de la dette y compris la faillite en bonne et due forme et le règlement à l'amiable ; et d) l'identification et l'amélioration des normes comptables et du gouvernement des entreprises.
26. La SFI complète ces activités par des investissements directs, des services de conseil et une assistance technique. Ainsi, dans le secteur des entreprises en Asie, la SFI a pris la tête des efforts entrepris pour aider les entreprises compétitives à restructurer et à rationaliser leurs finances et leurs opérations. Dans le secteur financier, où de nombreux pays sont confrontés à une crise systémique, la SFI accorde la priorité à la recapitalisation des banques solides et à la mobilisation de financements à long terme à travers des intermédiaires. Des outils innovants, tels que l'Asia Opportunity Fund (avec une participation au capital de 100 millions de dollars de la SFI, un mécanisme de financement parallèle de la dette de 100 millions de dollars et des droits de co-investissement sous forme de fonds propres à hauteur de 50 millions de dollars) aident à mobiliser les capitaux internationaux à l'appui de la restructuration des entreprises.

IV. Renforcer les forums internationaux

27. Tandis que se déroulaient, au cours des deux dernières années, les activités visant à renforcer le système financier mondial, on a constaté qu'il fallait simultanément renforcer les forums mondiaux au sein desquels se discutent et se traitent ces questions. La Banque participe à un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer ces forums. En particulier, nous tenons particulièrement à trouver des moyens de permettre aux pays en développement de jouer un rôle approprié dans les débats qui ont lieu à l'échelle mondiale.
28. Le personnel de la Banque a fourni des contributions et a participé aux travaux du groupe de grands pays industriels et pays en développement connus sous le nom de G22 – devenu par la suite le G33 — qui a examiné au cours des années 1998 et 1999 une série de questions portant sur l'architecture financière. La Banque est prête à jouer à nouveau un rôle de soutien similaire dans tout groupement mondial comparable qui se réunirait pour discuter ces problèmes.
29. Le Forum pour la stabilité financière a été créé dans les premiers mois de l'année afin d'examiner les questions qui affectent la stabilité des marchés des capitaux mondiaux. Il comprend à présent des représentants des ministères des Finances, des banques centrales et des institutions de réglementation du G-7 ainsi que des membres venus d'Australie, de Hong Kong, des Pays Bas et de Singapour ; des représentants des grandes organisations internationales (la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et la BRI) ; et des instances et comités de réglementation concernés par les questions financières internationales. Andrew Crockett, Directeur général de la BRI, est actuellement président du Forum. La Banque compte aussi deux représentants au Forum lui-même et elle est présente dans son Secrétariat. Lors de la première réunion, en avril, le Forum a constitué trois groupes de travail pour étudier les

institutions fortement endettées, les places financières offshore et les flux de capitaux. Ces groupes ont présenté leurs rapports d'activité lors de la dernière réunion du Forum (à Paris le 15 Septembre) et soumettront leur rapports finals au printemps.

30. La Banque et le FMI ont examiné avec leurs actionnaires divers moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité intérimaire et du Comité du développement. Certains changements ont déjà été apportés. Le Président de la Banque est devenu participant à part entière aux travaux du Comité intérimaire, étant donné l'intérêt porté par la Banque aux questions d'architecture financière et l'étroitesse de sa coopération avec le FMI dans ce domaine, comme il est décrit par ailleurs dans le présent document. Certaines améliorations d'ordre pratique ont également été apportées au fonctionnement du Comité du développement. Par exemple, selon la suggestion émise par les deux équipes de direction, approuvée par les deux Conseils au mois d'août, le travail a été clairement réparti entre les deux comités sur la manière de traiter les questions liées à l'Initiative PPTE. L'Ordre du jour provisoire du Comité du développement indique (note 2) que « Dans le contexte des efforts actuellement menés pour limiter au maximum les chevauchements entre le Comité du développement et le Comité intérimaire, on s'attend à ce que les discussions au sein du Comité du développement portent sur le concept global de l'Initiative et ses liens avec la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur les questions financières d'ordre général, les questions financières propres au Fonds devant être examinées au sein du Comité intérimaire ». Plus récemment, les actionnaires ont manifesté le désir de voir les deux comités tenir des séances conjointes sur les questions liées à l'Initiative inscrites à l'ordre du jour du Comité du développement. Ainsi, pour la première fois dans leur histoire, une réunion conjointe du Comité intérimaire et du Comité du développement aura lieu le 26 septembre 1999. L'intérêt suscité par ces nouvelles approches témoigne du désir des institutions et des actionnaires de trouver des moyens pratiques de renforcer le travail des comités. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance des résultats de l'expérience de cette année et poursuivrons notre collaboration avec le Fonds et les actionnaires pour élaborer de nouvelles propositions de changement.

V. Renforcer les capacités de la Banque

31. La Banque a répondu de plusieurs manières aux besoins de financement accrus des pays touchés par la crise financière de 1997-99. Tout d'abord, les engagements de prêts de la BIRD ont connu une expansion significative et sont passés de 14,5 milliards de dollars pour l'exercice 97 à 21,1 milliards de dollars pour l'exercice 98 et à 22,2 milliards de dollars pour l'exercice 99 ; en outre, on note une progression des prêts de 1 milliard de dollars ou plus (Corée, Indonésie, Thaïlande, Argentine, Brésil et Fédération de Russie). Dans deux cas, on a eu recours à un nouvel instrument, le Prêt exceptionnel à l'ajustement structurel (PEAS), qui a donné la possibilité aux emprunteurs d'accéder à des volumes de financement supérieurs à ce que la Banque aurait été en mesure de fournir autrement. En deuxième lieu, la Banque a accordé aux pays touchés des programmes d'assistance à plus long terme en vue d'atténuer le coût social de la crise et de soutenir la réforme des secteurs des finances et des entreprises.
32. Troisièmement, la Banque a mis au point de nouveaux instruments de prêt afin d'être mieux à même de fournir un soutien, au moyen des prêts-programmes à long terme (comme les Prêts à la réforme des dépenses publiques) et des garanties subordonnées à des réformes. Quatrièmement, la SFI a recentré ses activités d'investissement et de conseil vers les pays en

crise. Ainsi, pour la première fois depuis plus de 10 ans, elle a remis en route un programme actif d'investissements en Corée, où elle soutient 17 projets d'une valeur de 2,5 milliards de dollars. Souvent la première à investir, la SFI a joué un rôle de catalyseur important pour les capitaux privés.

33. Nous examinons actuellement ce qui doit être fait pour que la Banque dispose des moyens de fournir un appui analogue à l'avenir en cas de crise, car même si les pays parviennent à se rendre moins vulnérables, il est certain que de nouvelles crises surviendront. La réflexion s'articule sur deux grands axes.
34. Augmentation des capacités financières du Groupe de la Banque : Au cours des deux ou trois dernières années, la direction et les Administrateurs ont consacré beaucoup de temps et de travail à l'examen de la structure financière et de la dynamique du revenu de la BIRD. La note relative au renforcement des capacités financières de la BIRD donne un aperçu des problèmes auxquels la Banque est confrontée. Elle réaffirme que la Banque remplit le critère d'adéquation du capital et elle évalue les implications des différentes solutions proposées pour améliorer les capacités financières de la Banque. Les Administrateurs ont conclu que la structure actuelle du capital de la Banque, quoique solide, limite les moyens dont dispose l'institution pour répondre à l'accroissement de la demande, notamment lorsque cette demande est liée à l'instabilité financière internationale, et pour favoriser la réalisation des objectifs de développement mondial. La direction de la Banque et les Administrateurs proposent par conséquent de continuer à suivre le dossier des capacités financières et de faire régulièrement rapport au Comité du développement à ce sujet.
 - La crise a stimulé la demande de financements de la SFI, en particulier de prises de participation, de deux façons : i) elle a amené à la SFI de nouveaux clients qui pouvaient auparavant s'adresser aux marchés des capitaux sans le soutien de la SFI ; et ii) elle a engendré de nouveaux services, tels que le financement du commerce extérieur et des fonds de roulement. Si la position financière de la SFI demeure solide, elle ne pourra pas continuer longtemps à accroître le volume de ses investissements, notamment des prises de participations.
 - Élargir la gamme des instruments de prêt de la Banque : les prêts/crédits programmatiques à l'ajustement structurel (PPAS/CPAS) ont été mis au point à la fin de 1998 pour appuyer des programmes de réformes à moyen terme par une série de prêts ou de crédits. Plus récemment, la Banque a lancé de nouveaux outils de prêt et de couverture pour donner à ses clients plus de latitude dans la gestion des risques financiers et pour renforcer les compétences de ses emprunteurs dans le domaine des marchés des capitaux. Il reste encore à faire pour développer et structurer ces instruments de prêt et d'autres instruments, afin de combiner le financement des réformes et le renforcement des institutions.
35. L'attention systématique portée à l'ordre du jour social et structurel, dans ses rapports avec les causes, les conséquences et la gestion des crises, a également des implications importantes pour l'organisation du travail à la Banque et la gamme des compétences de son personnel. Les mesures prises pour mettre la Banque mieux en mesure de réaliser ses programmes structurels et sociaux comprennent notamment : l'amélioration du suivi des risques ; le renforcement des compétences internes en vue de soutenir les réformes des secteurs financier et des entreprises ; le renforcement des moyens de réalisation des programmes sociaux ; l'amélioration de

l'organisation interne ; et aligner la gestion du savoir et les courants d'information sur les pratiques optimales.

VI. Thèmes de Discussion

36. Les ministres souhaiteront peut-être aborder les dossiers suivants :

- *Les ministres conviennent-ils que, s'agissant du renforcement de l'architecture financière internationale, la Banque doit avant tout s'efforcer d'aider les pays à évaluer les causes sociales et structurelles de vulnérabilité et à se doter des capacités politiques et institutionnelles nécessaires pour participer à l'activité économique mondiale et pour en tirer profit ?*
- *Étant donné l'étendue du programme de travail de la Banque, à quels domaines celle-ci doit-elle accorder la priorité et, à cet effet, renforcer ses compétences internes ?*
- *Bien que la Banque ne soit pas un organisme normatif, les ministres conviennent-ils qu'elle peut jouer un rôle de catalyseur dans l'élaboration de normes et de bonnes pratiques internationales en faisant connaître l'expérience et le point de vue des pays en développement ?*
- *Les ministres sont-ils d'accord avec les propositions relatives au renforcement de la collaboration avec le FMI en vue d'évaluer les progrès réalisés et d'améliorer la mise en application des normes et des principes de bonne pratique essentiels ? Faut-il renforcer d'autres partenariats, par exemple avec l'OCDE ?*

Annexe 1

Soutien de la Banque en faveur de normes internationales et de principes de pratiques optimales

1. La présente Annexe rend compte des activités menées par la Banque dans le domaine des fondements structurels et sociaux de l'économie de marché dans les pays en développement. Elle fait suite au document de référence préparé pour les Réunions de printemps du Comité du développement, intitulé *Renforcer les fondements de l'économie de marché : meilleures pratiques, normes et principes internationaux, et rôle de la Banque mondiale* (DC/99-10, 22 avril 1999).

1. REFORME ET GESTION DU SECTEUR PUBLIC

2. La Banque a soutenu le développement du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances* du FMI et elle coopère maintenant à sa mise en œuvre. Dans le même esprit, la Banque élabore un ensemble de principes institutionnels qui sous-tendent une réforme viable du secteur public et une bonne gouvernance. Le Rapport sur le développement dans le monde 1997, *L'Etat dans un monde en mutation*, en a indiqué la route à suivre : aider les pays à adopter l'option institutionnelle qui convient le mieux à leurs capacités institutionnelles limitées, et améliorer leurs capacités par des mesures qui favorisent la transparence et la responsabilité. Le Manuel de gestion des dépenses publiques publié par la Banque en 1998 présente toutes sortes de dispositions institutionnelles efficaces, adaptées aux différents niveaux de compétence de l'État, et des outils pour l'amélioration de la transparence et de la responsabilité, comme des mécanismes mieux adaptés de présentation de rapports et des enquêtes auprès des clients. La Banque est aussi dépositaire de savoir sur les mesures efficaces dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la gestion de dettes, de la politique et de l'administration fiscales, de la réforme de la fonction publique et de la décentralisation.
3. Une analyse complète des réalités institutionnelles locales caractérise l'approche adoptée par la Banque pour aider les pays à améliorer la gestion et la gouvernance du secteur public. À cette fin, les examens des dépenses publiques (EDP), dont la Banque réalise quelque 30 à 40 chaque année, comportent à présent, outre un examen de l'affectation des dépenses, une analyse des institutions chargées de la gestion des dépenses publiques. La Banque a aussi réalisé, à titre pilote, des Analyses institutionnelles (AI) dans cinq pays et les a utilisées comme instruments d'analyse institutionnelle et politico-économique de tous les aspects du secteur public. Ces AI permettent d'une part d'évaluer la qualité des institutions chargées de rendre compte, d'élaborer les politiques et de fournir des services publics, et d'autre part de proposer une vaste stratégie pour les réformes. Dans le contexte des EDP et des AI, la Banque élabore et teste une panoplie d'instruments normalisée d'évaluation institutionnelle dans des domaines spécifiques, tels que la gestion des dépenses, la mobilisation des recettes et la fonction publique, et visant aussi des questions telles que l'équilibre entre garde-fous et flexibilité dans les organismes publics. Ces instruments de diagnostic permettent l'étalonnage et le suivi de l'évolution du fonctionnement. La Banque a été la première à lancer la notion

d'enquêtes sur la corruption et à les utiliser comme outils de diagnostic essentiels. Lorsque l'usage de ces outils se sera répandu, il sera possible de dégager des pratiques optimales.

4. L'intégration des problèmes institutionnels aux stratégies d'assistance aux pays et l'utilisation de nouveaux instruments de prêt à long terme renforcent le soutien de la Banque au développement des capacités. Déjà, les SAP doivent diagnostiquer, pour les projets, l'état de la gouvernance et le risque de corruption. Un nombre croissant de programmes envisagés pour des pays donnés ont trait au développement des institutions du secteur public, et l'élaboration du Cadre de développement intégré et l'intégration aux opérations de la lutte contre la corruption devraient renforcer cette tendance. Du fait que le développement institutionnel demande des efforts soutenus et à grande échelle, la Banque a commencé à utiliser les nouveaux instrument des prêt programmatiques. D'ores et déjà, des prêts-programmes évolutifs (PPE) appuient la réforme du secteur public en Bolivie, au Ghana et en Tanzanie ; des Prêts pour la réforme des dépenses publiques (PRDP) sont actuellement au stade pilote au Bénin et en Jordanie, et des Prêts programmatiques à l'ajustement structurel (PPAS) sont en cours de préparation pour soutenir des réformes institutionnelles en Thaïlande.

Protection Sociale

5. À l'occasion des réunions de printemps du Comité du développement, la Banque mondiale a préparé la note *Politique sociale : principes et bonnes pratiques*, qui s'inspire des déclarations des Nations Unies et qui porte principalement sur quatre aspects : a) assurer l'accès de tous aux services sociaux de base ; b) donner à tous la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables et de jouir de conditions de travail correctes ; c) promouvoir des systèmes de protection sociale ; et d) favoriser l'intégration sociale. Le Comité du développement a proposé, dans le cadre de la préparation du prochain Sommet social en juin 2000, de revoir et d'affiner plus encore ces principes. Le Comité a également demandé à la Banque de traduire les principes généraux en résultats concrets au niveau des pays, et de faire rapport au Comité sur les politiques et les pratiques qui renforcent les mesures prises à l'échelon national et international, spécialement pour aider les pays à mieux se prémunir contre les situations de crise. La Banque a donc préparé un document sur la *Prévention et gestion des dimensions sociales des crises : bonnes pratiques en politique sociale*, qui présente ses constats issus des connaissances actuelles sur les bonnes pratiques et sur les projets concernant la poursuite des travaux.
6. Les prêts accordés par la Banque en faveur de la protection sociale – comprenant les interventions sur le marché du travail, l'assurance sociale et les mécanismes de protection sociale, y compris les fonds sociaux – ont presque sextuplé depuis la première moitié des années 90, pour atteindre plus de 3 milliards de dollars pour l'exercice 98, et représentent ainsi plus de 13 % des prêts consentis par la Banque. La majeure partie de cette récente augmentation résulte du soutien apporté aux pauvres durant la crise financière mondiale. Mais les prêts hors crise ont également plus que triplé. L'expansion du soutien technique et financier est due à l'élargissement des méthodes utilisées pour offrir une certaine sécurité aux pauvres, et à l'octroi d'une aide aux invalides pauvres. Lorsqu'on fournit aux pauvres des instruments de gestion des risques – en les aidant à se constituer des actifs pour amortir les chocs qui affectent leurs capacités à gagner leur vie, en ouvrant des possibilités commerciales

pour permettre la diversification et en les aidant à faire face à l'adversité par des programmes de travaux d'utilité publique à base de main-d'œuvre – leur permet de prendre davantage de risques et de profiter des avantages d'une économie ouverte et intégrée.

Renforcement des systèmes financiers

7. Des normes internationales relatives à la réglementation et à la supervision du système financier ont été élaborées pour trois éléments principaux : banques, marchés des valeurs mobilières et assurance. La Banque mondiale et le FMI font partie du Groupe de liaison sur les Principes fondamentaux du Comité de Bâle, qui a conçu les Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace et est chargé d'en suivre l'application. Tous deux ont participé aux travaux du groupe de travail sur la méthodologie des Principes fondamentaux et ont, en particulier, recommandé manuel d'évaluation de la conformité aux principes fondamentaux. Parmi les autres activités, on note la participation au groupe de travail sur le Nouveau cadre relatif à l'adéquation du capital devant remplacer l'Accord de 1998 sur le capital, et la préparation d'un document sur les pratiques optimales en matière de classement des prêts et de provisions pour pertes sur prêts. La Banque a participé aux consultations qui ont abouti à la formulation des *Principles of Securities Regulation* de l'OICV, et elle accroît sa collaboration avec l'OICV pour l'élaboration de méthodologies de mise en œuvre et d'évaluation. Dans le secteur des assurances, le personnel de la Banque a apporté sa participation à l'AICA dans le domaine des normes relatives à l'octroi de licences et à la surveillance sur place, et continue à prendre part à certaines réunions de l'AICA, notamment celles du comité technique et du comité éducatif.
8. Le travail de la Banque sur les systèmes financiers est étroitement coordonné avec celui du FMI, avec l'aide du Comité de liaison dans le secteur financier. La Banque et le Fonds ont lancé un Programme conjoint d'évaluation du secteur financier, sur lequel un rapport commun a été préparé à l'intention du Comité du développement. Les évaluations conjointes ont trait à l'identification des points forts et des points faibles des systèmes financiers, de manière à réduire les risques de crises. Elles alimenteront la consultation au titre de l'Art. IV du FMI et les Analyses structurelles et sociales ainsi que les stratégies d'assistance aux pays de la Banque.
9. La Banque s'est dotée de moyens spécialisés de gestion des crises, sous la conduite, depuis le début de 1998, de la nouvelle Unité des opérations financières spéciales (OFS) et financés, une dotation spéciale. Le travail intensif de l'OFS en Corée et en Thaïlande au redressement rapide de ces pays, et en Indonésie, a permis de retrouver une certaine stabilité. Dans ces trois pays en crise, l'OFS a tout d'abord aidé les autorités à établir un cadre de dénouement de la crise, puis les a aidées à restructurer le secteur financier – en identifiant et fermant les institutions en faillite et en mettant en place des procédures pour restructurer les prêts non remboursés. L'assistance se recentre à présent sur la mise en place de systèmes financiers sains, le renforcement du cadre de réglementation et des institutions de surveillance, l'amélioration de la transparence, la promotion de l'adoption des normes internationales et la diversification du système grâce au développement des marchés financiers et de l'intermédiation par les institutions autres que les banques.

10. La Banque a également intensifié ses efforts dans les pays exposés aux crises financières. Parmi les activités principales, on peut citer l'intensification du dialogue avec les autorités, l'évaluation de la fragilité du secteur financier, l'élaboration, chaque fois que possible, avec le concours des autorités et du FMI, de « plans de secours », qui peuvent former la base d'une réaction rapide en cas de crise, et un soutien technique et financier pour remédier aux causes sous-jacentes de vulnérabilité. Ce soutien s'ajoute aux prêts en faveur de l'ajustement du secteur financier et des prêts d'investissement accordés par la Banque dans de nombreux pays, dont le montant s'élève à quelque 2 milliards de dollars par an. Pour répondre à la crise financière en Asie, ces prêts ont triplé pendant l'exercice 1998.

Gouvernement d'entreprise et climat des affaires

11. Le rôle central du secteur des entreprises dans les crises financières récentes ont mis sur la sellette le gouvernement d'entreprise et, plus généralement, le cadre institutionnel, juridique et politique qui détermine le climat des affaires. Le nouveau document-cadre de politique générale de la Banque complète les Principes de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise, à la préparation desquelles la Banque a participé et qu'elle continue à soutenir. (Voir *Le gouvernement d'entreprise : cadre de mise en œuvre*, DC/99-26.) Ce document décrit les problèmes et les défis spécifiques que connaissent les pays en développement et présente systématiquement les pratiques optimales des marchés en développement et émergents. La Banque et ses partenaires recentrent leurs activités sur la sensibilisation aux réformes nécessaires, aident les pays à évaluer leurs points forts et leurs points faibles en matière de gouvernement d'entreprise et le cadre des affaires en général, facilitent la restructuration systémique des entreprises et l'élaboration des réformes politiques, juridiques et réglementaires essentielles à l'amélioration du climat des affaires.
12. La Banque a étroitement collaboré avec l'OCDE et avec d'autres partenaires pour sensibiliser les autorités à la nécessité de faire des réformes, notamment en parrainant des conférences et des tables rondes en vue de mobiliser les professionnels des secteurs public et privé et les responsables politiques. Pour aider les pays à définir leurs priorités, la Banque et ses partenaires ont appuyé une série d'auto-évaluations nationales qui cernent les atouts et les points faibles du pays dans le domaine du gouvernement d'entreprise et l'aident à établir des priorités. En complément, des enquêtes auprès des investisseurs permettent de constater comment les marchés perçoivent les mêmes problèmes. Pour catalyser les activités de plus en plus nombreuses réalisées dans le monde sur la réforme du gouvernement d'entreprise, la Banque et l'OCDE ont signé le 21 juin 1999 un Protocole d'accord où ils s'engagent à parrainer le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise. Ce forum rassemblera les autres banques multilatérales de développement, les organisations bilatérales et multilatérales, le FMI, l'Association du Commonwealth, l'APEC, des organismes normatifs (l'IASC, l'OICV) et le secteur privé. Mécanisme de réponse rapide, il permettra de coordonner et d'acheminer une assistance technique pratique à un public précis pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes. Surtout, ce forum mobilisera les compétences et les ressources locales et internationales des secteurs public et privé pour promouvoir à bref délai la réflexion sur le gouvernement d'entreprise. Au nombre des initiatives, on compte des groupes d'intervention sur la responsabilité de l'investisseur, sur la comptabilité et l'audit, sur la formation d'administrateurs, sur l'accroissement du rôle de veille

des médias financiers et sur la constitution des groupes consultatifs régionaux pour le secteur privé.

13. La Banque a répondu au besoin à court terme de restructuration systémique des entreprises. Une équipe d'intervention rapide, l'équipe de Restructuration des entreprises et de développement du secteur privé est en train de créer des outils d'analyse, de formuler des mesures de prévention, des options de politique gouvernementale ainsi qu'une assistance technique, et fournit des conseils aux gouvernements et aux services opérationnels de la Banque et du Fonds. L'équipe a effectué quelque 11 évaluations sur le gouvernement d'entreprise ; elle a développé un nouveau cadre permettant d'évaluer la vulnérabilité du secteur des entreprises, qui sera utilisé en coordination avec le Programme d'évaluation du secteur financier de la Banque et du Fonds. De multiples publications, séminaires et conférences sur les pratiques optimales dans le domaine de la restructuration des entreprises ont aussi été préparés. L'équipe a également contribué à la préparation des prêts d'assistance technique pour la restructuration d'entreprises en Corée, en Indonésie et en Thaïlande ; elle a préparé les composantes restructuration d'entreprises de plus de 12 prêts à l'ajustement structurel accordés à ces pays par la Banque ainsi que pour la Malaisie, les Philippines, la Chine et le Viet Nam. Des activités analogues se poursuivent dans les autres régions géographiques de la Banque.
14. Depuis longtemps la Banque soutient et continue à soutenir les réformes structurelles qui améliorent le climat des affaires, y compris la libéralisation des échanges et des investissements étrangers, la réforme juridique et réglementaire et l'acquisition de savoir-faire technique. Dans ce contexte, la Banque développe ses activités dans le domaine de la politique de la concurrence, afin d'aider les pays à réduire les profits excessifs et les comportements de recherche de rentes qui souvent se trouvent à la racine de la corruption et du copinage. En collaboration avec d'autres organisations multilatérales (APEC, OCDE, CNUCED, OMC), des offices nationaux de la concurrence, des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles et universitaires, le Groupe de la Banque mondiale coopère avec les gouvernements pour développer le droit de la concurrence, établir la base institutionnelle nécessaire à son application, faire évoluer les compétences et conceptions des cadres supérieurs des secteurs privé et public sur les questions de concurrence, et intégrer la politique de la concurrence à l'ensemble de la panoplie des politiques et pratiques économiques qui influent sur le climat des affaires.

Information financière, rapports, comptabilité et audit

15. Les normes internationales de comptabilité et d'audit, développées et promulguées par l'IASC (Comité international de normalisation de la comptabilité) et l'IFAC (Fédération internationale des comptables), servent de plus en plus fréquemment de référence aux pays désireux de formuler leurs propres règles, aux places boursières et aux autorités de réglementation, et à un nombre croissant d'entreprises. L'IASC et l'IFAC travaillent avec l'OICV pour élaborer des normes élémentaires, qui pourraient servir pour les offres transfrontalières, les listings et les rapports financiers sur les marchés mondiaux.
16. La Banque soutient le travail des organismes de normalisation. Au cours des dernières années, la Banque a fourni plus de 2 millions de dollars à titre de dons à l'IASC (pour la formulation d'une IAS pour le secteur agricole), à l'IFAC (pour l'établissement de normes comptables

internationales pour le secteur public), à l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI, pour la formation de commissaires aux comptes des pays en développement), et au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (c'est-à-dire le Groupe ISAR, administré par la CNUCED, pour la formulation de méthodes de comptabilité financière environnementale et de présentation de l'information en ce domaine). Dans le cadre des activités qu'elle a menées en collaboration avec ces associations professionnelles, la Banque a aussi contribué à identifier les principaux problèmes rencontrés par les pays membres, assisté en tant qu'observateur aux réunions des comités chargés de la définition des normes, et fourni des commentaires et des suggestions aux fins de la formulation de nouvelles normes.

17. La Banque montre de longue date la voie à suivre en encourageant l'application des meilleures pratiques et des normes de comptabilité et d'audit par les professionnels dans ces domaines. Elle a tenu des réunions avec les « cinq grands » cabinets d'audit en 1996 et en 1997, alors même que James Wolfensohn prononçait un discours-programme devant 4 000 représentants de haut niveau de la profession comptable venus du monde entier, discours qui insistait sur la nécessité d'établir des principes de comptabilité et d'audit mondiaux pour promouvoir la transparence et lutter contre la corruption. À la suite de cela, l'IFAC, la Banque et d'autres institutions multilatérales ont entamé des discussions pour promouvoir de manière plus concertée la responsabilisation financière dans les pays en développement. Le Forum international pour le développement de la comptabilité (FIDC) a tenu plusieurs réunions préparatoires et poursuivra son programme pendant une période d'essai de deux ans. La Banque s'est de nouveau réunie avec les cinq grands cabinets d'audit en 1998 pour examiner leur rôle dans la crise de l'Asie de l'Est, et a fait valoir à cette occasion que ceux-ci étaient tenus de signaler les cas où les états financiers n'étaient pas conformes aux normes internationales, mêmes s'ils correspondaient aux normes nationales. Il a été généralement reconnu qu'il importait d'accroître la transparence et la qualité de la comptabilité. La publicité faite ultérieurement à ces entretiens par les médias internationaux a grandement contribué à raffermir la volonté des participants de poursuivre leurs efforts dans ce sens..
18. Le développement d'outils de diagnostic servant à évaluer les cadres institutionnels et réglementaires des pays constitue une tâche importante pour la Banque, car cela aidera les pays à déceler leurs carences dans le domaine de la comptabilité financière. Elle a entrepris de mettre au point des *Évaluations de l'exactitude des informations financières des pays* (CFAA). Ce type d'évaluation a été réalisé en Afrique du Sud, en Angola, en Arménie, en Égypte, au Kazakhstan, en Lettonie, au Mozambique, en République de Moldova, en Turquie et au Yémen. La Banque encourage aussi l'adoption de normes internationales en incitant ses emprunteurs à les utiliser lorsqu'ils présentent les états des entreprises à but lucratif participant à ses projets, ce qui est le cas pour environ un quart des 1 800 projets de la Banque en cours d'exécution.
19. La Banque renforce les composantes de ses projets qui ont trait à la comptabilité et à l'audit dans le cadre du programme de renforcement des institutions aux fins de la constitution du cadre réglementaire de chaque pays. La portée des CFAA sera élargie de manière à donner lieu à un examen plus approfondi des aspects réglementaires, des opérations bancaires et du respect des normes. De nombreuses CFAA seront réalisées pour les grands pays au cours des

deux prochaines années. Les résultats des évaluations seront pris en compte de manière plus systématique dans la formulation des Stratégies d'assistance aux pays de la Banque.

20. La Banque continue à apporter son soutien technique et financier à de nombreux pays dans le cadre de ses programmes d'assistance aux pays. Pour donner une idée de l'étendue de ces interventions, la liste suivante énumère les opérations de soutien récemment menées en faveur de pays d'Europe et d'Asie centrale, l'une des six régions géographiques de la Banque : Bosnie-Herzégovine et Croatie (Audit des administrations publiques) ; Kazakhstan (Comptabilité et normes des administrations publiques) ; République kirghize (Ateliers de comptabilité et d'audit) ; Moldova (Évolution des normes sur la base des IAS et des ISA) ; Russie (Perfectionnement professionnel et normes comptables/d'audit) ; Turquie (Système de comptabilité nationale) ; et Ukraine (Développement du système de comptabilité).

Systemes juridiques et régimes d'insolvabilité

21. Il est de plus en plus largement admis que les systèmes juridiques et judiciaires forment l'ossature du développement social et du développement des marchés. Il existe un potentiel considérable pour la formulation de principes internationalement acceptés dans de nombreux domaines juridiques, comme la lutte contre la corruption, l'insolvabilité et l'administration de la justice. D'autres domaines demeurent tellement liés au tissu social que la question de savoir ce qu'est une bonne loi ou un mécanisme de règlement des différends satisfaisant diffère considérablement selon les pays et les systèmes juridiques. La Banque s'intéresse de près à deux domaines particuliers : les régimes d'insolvabilité et la lutte contre la corruption. Plusieurs initiatives régionales et mondiales ont été lancées pour combattre la corruption par l'adoption de normes définissant la corruption et régissant les poursuites judiciaires et pour établir des mécanismes de coopération. La Banque soutient activement ces efforts, qui complètent les siens et offrent des normes internationales reconnues sur lesquelles on peut engager une action au niveau national. La Banque participe en tant qu'observateur aux réunions des nombreuses organisations concernées, et intervient dans d'autres forums pour faire largement connaître ces conventions. La Banque tiendra compte de ces accords internationaux lorsqu'elle apportera son concours dans la lutte contre la corruption à des pays emprunteurs qui y sont parties. Les difficultés généralisées rencontrées par le secteur des entreprises et le secteur financier en Asie de l'Est ont montré à l'évidence qu'il doit exister des procédures d'insolvabilité efficaces. Ces procédures doivent pouvoir fournir un cadre pour le redressement des entreprises viables et pour la réaffectation des actifs de celles qui ne peuvent survivre. En conséquence, la Banque a lancé une initiative visant à réaliser un examen exhaustif des éléments qui constituent des procédures d'insolvabilité efficaces à l'intention des pays en développement. En particulier, un important colloque sur l'insolvabilité se tiendra à la Banque les 14 et 15 septembre de cette année. Parmi les participants au Colloque, on attend des spécialistes de l'insolvabilité, des juges des faillites, des représentants de cabinets juridiques et comptables, des représentants des milieux d'affaires et des banques, des universitaires, ainsi que des membres du personnel de la Banque et du Fonds. À la suite du Colloque, une équipe d'experts élaborera un ensemble de principes et de directives pour la mise au point de procédures d'insolvabilité efficaces. La Banque accueillera plusieurs ateliers à la fin de cette année et au début de la suivante, au cours desquels ces principes et directives seront examinés. L'achèvement de ces principes et de ces directives est prévu pour mai 2000.

22. La formulation et l'application d'outils de diagnostic permettant d'évaluer le fonctionnement du système judiciaire et des tribunaux est l'un des grands aspects des activités de la Banque dans le domaine de la réforme juridique et judiciaire. Une étude publiée par la Banque décrit l'utilisation d'indicateurs statistiques pour mesurer les performances des tribunaux qui traitent les affaires commerciales dans 11 pays. Les points de comparaison portent sur le nombre d'actions intentées, réglées et en suspens par juge, le taux de résolution et de blocage, les délais de règlement d'une affaire, le nombre de juges et le coût d'une action en justice. L'étude montre que les statistiques comparées sur les tribunaux peuvent servir de moyen de planification à plus long terme dans le système judiciaire. Une autre étude de Banque portant sur quatre pays offre un aperçu des facteurs déterminants de la réussite du modèle d'innovation et d'apprentissage des réformes-pilotes des tribunaux, mécanisme de plus en plus intéressant pour les pays désireux de renforcer les capacités de leurs tribunaux. La Banque a également réalisé un certain nombre d'évaluations judiciaires à échelle réelle dans les pays en transition cherchant à renforcer l'indépendance et les capacités de leurs systèmes judiciaires, notamment l'Arménie, la Géorgie et la Bulgarie. Ces évaluations ont considérablement aidé à établir un système de référence pour les programmes de réforme et à réaliser un consensus sur les réformes prioritaires. Ces évaluations, et d'autres plus restreintes, ont permis un diagnostic des opérations de réforme juridique et judiciaire en Géorgie, au Guatemala et au Kazakhstan, pour lesquelles un financement de la Banque a été approuvé pendant l'exercice 99.

20 Septembre 1999